

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1536

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

791 012 404 RCS Epinal.

B.E.C.M..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000 EUR.

Adresse : 12, route de Vecoux, 88360 Rupt-sur-Moselle.

Date de commencement d'activité : 3 octobre 2018.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION La SAS " SOCIETE DE BETON INDUSTRIEL " au capital de 1 100 000 Euros, ayant siège social Zone Industrielle " Le Tertre Landry " 70200 LURE, 517 698 924 RCS VESOUL, Société Absorbante, ET les sociétés absorbées : o la SAS " B.E.C.M. " au capital de 100 000 euros, ayant siège social 12 route de Vecoux 88360 RUPT SUR MOSELLE, 791 012 404 RCS EPINAL, o la SARL " RUPT MATERIAUX " au capital de 8 000 euros, ayant siège social Route de Vecoux " Sevrichamp " 88360 RUPT SUR MOSELLE, 401 574 751 RCS EPINAL, ont établi le 26.09.2018 un projet de fusion simplifiée dans les conditions prévues à l'article L.236-11 du Code de Commerce : 1/ Apport par la SARL " RUPT MATERIAUX " : o Actif apporté : 169 988 Euros o Passif pris en charge : 143 298 Euros o Actif net apporté : 26 690 Euros o Rapport d'échange des droits sociaux : la SAS " B.E.C.M. " détenant la totalité des parts sociales de la SARL " RUPT MATERIAUX ", il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 2/ Apport par la SAS " B.E.C.M. " : o Actif apporté : 851 471 Euros o Passif pris en charge : 525 447 Euros o Actif net apporté : 326 024 Euros o Rapport d'échange des droits sociaux : la SAS " SOCIETE DE BETON INDUSTRIEL " détenant la totalité des actions de la SAS " B.E.C.M. ", il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 3/ Propriété - Jouissance : date de la réalisation définitive de la fusion. 4/ Date d'effet comptable : sous réserve de la réalisation de la fusion, reprise par la société absorbante de toutes les opérations actives et passives réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01.01.2018. 5/ Les créanciers des sociétés concernées, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les délais et conditions prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce. 6/ Le projet de fusion a été déposé : o Au Greffe du TC de VESOUL le 04.10.2018 pour la SAS " SOCIETE DE BETON INDUSTRIEL ", société absorbante, o Au Greffe du TC d'EPINAL le 03.10.2018 pour la SAS " B.E.C.M. ", société absorbée, o Au Greffe du TC d'EPINAL le 03.10.2018 pour la SARL " RUPT MATERIAUX ", société absorbée..